



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Rapport d'activité 2023



Syndicat mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze
11 cours de la chicane 34800 Clermont-l'Hérault
04 67 44 68 86 - info@lesalagou.fr - www.grandsitesalagoumourèze.fr



Table des matières

Le Label Grand Site de France et la gouvernance	1
1. Labellisation Grand Site de France : projet de territoire 2024-32.....	1
2. Gouvernance	3
Objectif 1 : Protéger les paysages des 2 cœurs de site, gage d'un développement local durable	4
1. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site	4
2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles	10
3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux	12
Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés.....	14
1. Réhabilitation du village de Celles	14
2. Un conseil (architecte, paysagiste) pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.....	14
3. Structurer l'offre de loisirs de pleine nature	16
4. Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou	17
5. Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site	20
Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques ..	22
1. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles.....	22
2. Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire	25
3. Sensibilisation de différents publics à la préservation de la biodiversité des sites	26
4. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique	27

Le Label Grand Site de France et la gouvernance

Le **programme d'action** du Grand Site, validé en 2017, synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées autour du paysage pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur du projet de territoire était celui de la **résilience** d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement durable. Le chemin parcouru depuis 2017, l'avancement concret des actions prioritaires attendues et le travail de fond et d'amélioration continus ont permis de préparer, dès 2022, et tout au long de l'année 2023, la candidature au label Grand Site de France.

1. Labellisation Grand Site de France : projet de territoire 2024-32



Suite au comité de pilotage de mars 2022, la concertation et la préparation du dossier de candidature démarrée s'est poursuivie tout au long de l'année. Cela a été une année importante, avec de nombreux rdv et échanges et le dossier est déposé en octobre pour passage en CDNPS le 7 novembre 2023 ; la préparation de la candidature s'est déroulée par étapes. Le dossier est constitué de 4 tomes : le portrait / le bilan / le projet et programme d'actions / les annexes. Le travail a été réalisé en interne.

- Séminaire élus techniciens dans le GSF de la Vézère
- Comité technique label
- Séminaire élus (7/7)
- Comité de pilotage co-présidé par la Présidente M. Passieux, et M. le Sous-Préfet E. Suzane, en présence des services de l'Etat et des élus locaux (présidents des CC, maires, ...) et des directeurs.
- Passage en CDNPS (7/11)
- Préparation de l'inspection nationale et CSSPP (1^{er} semestre 2024)



Les trois tomes de la candidature au label Grand site de France

En consultation : <https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-mourèze/site-de-france-histoire-du-projet/le-projet-du-grand-site/>

2. Gouvernance

Lors des rendez-vous de la Présidente avec les 3 Présidents des communautés de communes membres et le président du Département (fin 2022), il avait été envisagé que les **présidents** intègrent le comité syndical, en plus des maires qui représentent les CC. Cela a nécessité en 2023 une **modification des statuts** du SMGS.

- 10 réunions de **bureau** - environ 1 par mois (présidente et vice-présidents).
- 5 **comités syndicaux**.
- **Comités de direction** réguliers (un directeur référent par structure membre), en alternance en 2023 avec le codir label GSF.
- Participation à des **réunions interservices des CC** à la demande ou des rdv bilatéraux avec les DGS ou directeurs thématiques (1 CCLL, CCC (DGS, RH finances, culture, patrimoines, tourisme, Développement durable).
- Visite et présentation du Grand Site avec la nouvelle **DGA du CD** qui suit le SMGS (26/7).
- Participation aux travaux du **Réseau des Grands sites de France** RGSF :
 - Rencontres nationales (Etretat Côte d'Albâtre), avec une délégation de 6 élus et la directrice,
 - Séminaire des directeurs
 - Groupes de travail : guide paysage avec le ministère de l'environnement, tourisme durable, gestion des flux, communication, notamment sur la communication digitale et sur les Grand Site de France en projet, copil Fréquentation avec le ministère.
- Echanges réguliers entre les techniciens et directeurs responsables des 3 Grands sites du Cœur d'Hérault.
- **Rapport national « prospective label GSF »** : suite à l'accueil du ministère de l'environnement en 2022, afin de participer à l'enquête prospective sur l'évolution du label Grand Site de France, le Grand Site a été nommé dans le rapport national de 2023 et son travail reconnu, ainsi que l'exceptionnalité de la maison de Site de Mourèze.

Extrait :

1.4.3 Un ensemble de réalisations exemplaires

La rencontre des acteurs d'un échantillon conséquent de Grands sites lors de la mission, mais aussi les expertises effectuées au fil du temps sur les GS par la mission d'inspection générale sites et paysages de l'IGEDD nous ont permis de recueillir quelques exemples significatifs de réalisations, de gestion des flux, de méthodes de travail, de documents visant à la qualité des projets (chartes paysagères...)

Mais, au-delà de ces exemples, la démarche Grand Site constitue une sorte de laboratoire d'innovation, et les projets mis en œuvre présentent des caractères d'exemplarité et d'originalité qui peuvent être diffusés sur l'ensemble des projets de territoire. On peut citer :

En matière de réalisations et d'infrastructures

La mission a fréquemment été reçue dans des maisons de site. Beaucoup utilisent d'anciennes constructions restructurées, qui comportent des bureaux, des salles d'exposition et d'accueil, voire des boutiques. D'autres ont pris le parti d'une architecture résolument contemporaine, mais discrète, et s'appuient sur un repli de terrain, voire s'y dissimulent, avec le souci de laisser la priorité à la nature environnante, obéissant en cela à l'exigence de « *dialogue soigné entre paysage et architecture* » prônée par le guide pratique démarche paysagère du RGSF³¹. À titre d'exemple, mais on pourrait citer de très nombreuses réussites en la matière, mentionnons la maison de site du « Salagou - cirque de Mourèze », en cours d'achèvement et que nous avons pu visiter, dont l'architecture de pierre et de béton quasi enterrée évoque le dolmen et allie à la fois puissance et discrétion.

Mais on pourrait citer de nombreuses autres réalisations, comme des belvédères, des circuits de découverte ou des démarches très inventives d'intégration de parkings dans l'espace naturel.

Objectif I : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable

1. Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le Domaine Départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Grand Site » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

4 réunions ont été organisées : préparation de saison, accueil de la Garde Républicaine, bilan mi-saison avec les agents assermentés et les communes riveraines du lac et bilan de saison

Les patrouilles



En service du 14 avril au 28 août, le binôme de patrouilleuses à cheval a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite tous les week-ends. Il a été rejoint par 2 patrouilles VTT à temps plein, la première du 15 juin au 14 septembre et un second binôme à VTT du 13 juillet au 21 août. Le dispositif global de gestion de la fréquentation a été renforcé par la présence de la garde républicaine dès le 19 juillet et jusqu'à la fin du mois d'août et par des patrouilles régulières en bateau de la Fédération de pêche.

Le Grand site Salagou – Cirque de Mourèze prépare et fait évoluer en permanence les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et coordonne les équipes de terrain.

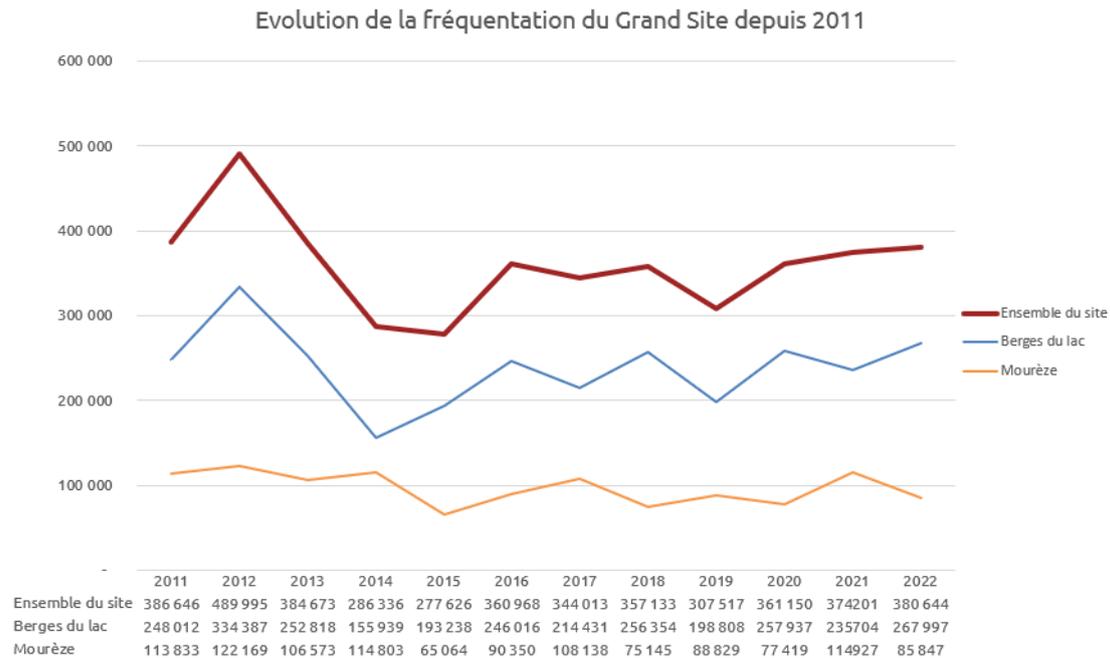
Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le bilan annuel de l'année précédente. Suite à la mobilisation de l'équipe sur la candidature au label, le bilan n+1 traditionnellement diffusé en mars, ne sera transmis que fin 2023.

Pour consulter les bilans : <https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/ressources/documents/>

Bilan de la saison estivale 2023 :

- Après une baisse de la fréquentation à Mourèze à cause des fortes chaleurs (2022), on observe un retour à des statistiques conformes à celles de l'année précédente (2021).
- Au lac, la fréquentation est en léger retrait mais reste dans les normes observées avant la pandémie. C'est l'été le moins fréquenté des 4 dernières années.



Au regard de la fréquentation et grâce aux moyens humains déployés tout l'été, le stationnement a été bien géré.

Le nombre de véhicules stationnés hors parkings reste stable par rapport à 2022 : 26 véhicules par jour contre 25 en 2022 et 100 en 2021. La disparition des gros points de stationnement sauvage est à analyser en regard de 2 éléments :

- La baisse de la fréquentation qui rend la gestion plus facile (moins de stationnement sauvage quand les parkings ne sont pas saturés)
- 22 jours de dépassements (30 en 2022)

L'objectif de maintenir le stationnement sauvage sous le taux de 8% est atteint.

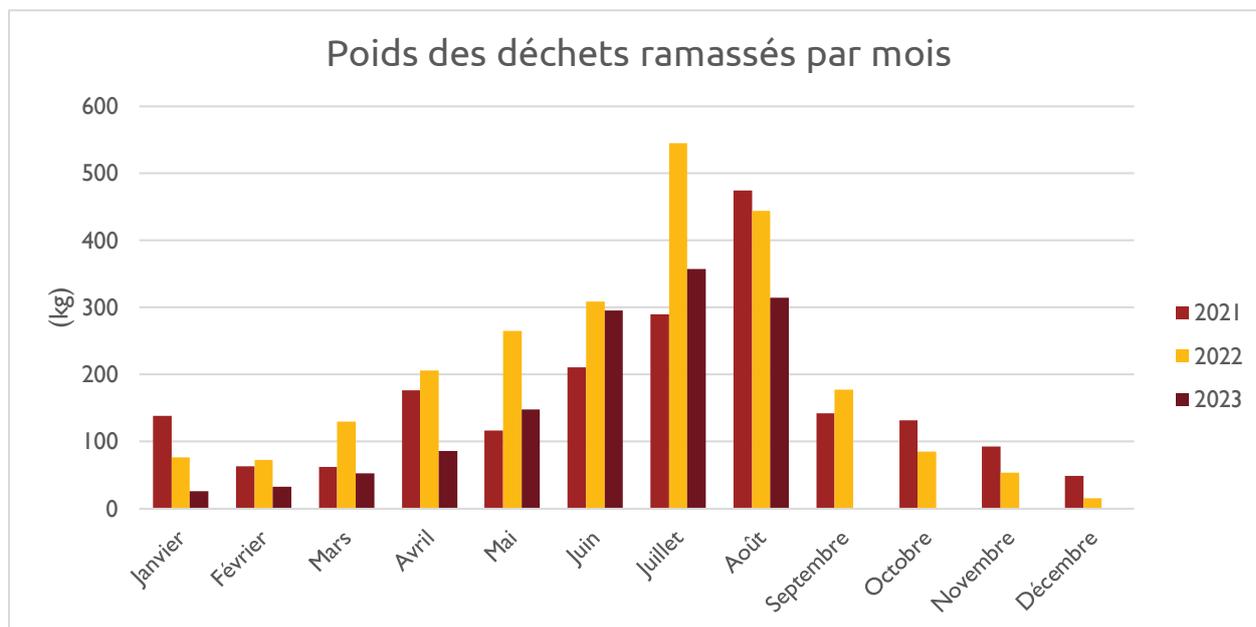
En 2023, chaque pôle est désormais équipé d'une aire de services de nuit aménagée pour les camping-cars et camions aménagés, indépendante, ouverte à l'année, et payante. L'ouverture de l'aire de service du camping-club du Salagou à Clermont l'Hérault au printemps a entraîné la fermeture de l'aire temporaire de nuit de l'Easa, qui devient une zone de stationnement de jour pour les camping-cars (la seule non limitée en hauteur sur le pôle de Clermont).

En 2023, on observe une stagnation du nombre de véhicules aménagés qui passent la nuit illégalement sur les berges malgré la baisse du nombre de visiteurs : 34, contre 27 en 2022, 49 en 2021 et 63 en 2020.

Le bilan sur la gestion de nuit des camping-cars et fourgons aménagés est à améliorer pour 2024.

Entretien du Domaine départemental

Ramassage des déchets résiduels : papiers gras, canettes...



Le Syndicat gère la prestation de ramassage des déchets résiduels sur les berges du lac, pour le CD34, co-financeur de la mission avec l'organisme Citeo et le grand site. Depuis 2016, le Grand site a intégré dans ce marché des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Il missionne depuis décembre 2020 Croix Rouge Insertion, qui intervient 103 jours dans l'année. Après une année 2022 particulière en termes de quantités de déchets ramassés, les quantités retrouvent un niveau semblable à celui de 2021. Le Grand site a mis en avant l'action de Croix rouge insertion sur sa page Facebook et sensibiliser les usagers à leur responsabilité dans la propreté du site.

Paysages sans Emballages

Satisfait du travail effectué dans le cadre du projet « Paysages sans Emballages », Citeo a souhaité poursuivre le financement accordé au Syndicat mixte, sous forme d'une convention de 3 ans, renouvelable 1 fois.

En 2023, le projet Paysages sans Emballages a permis de poursuivre les actions en faveur de la réduction des déchets abandonnés :

- Ramassage des déchets sur le domaine départemental (berges du lac) pour maintenir la propreté du site, via une prestation de la Croix-Rouge insertion
- Caractérisation des déchets ramassés afin de mieux connaître les problématiques et les points noirs du site, et pouvoir intervenir plus efficacement sur la réduction des déchets
- Sensibilisation des visiteurs via les patrouilles du Grand Site, sur le respect du code de conduite, et notamment sur la nécessité de ramener et trier leurs déchets
- Poursuite de la diffusion de la campagne de communication de 2022 auprès des centres commerciaux du territoire
- Retour des visiteurs sur la notion de « propreté du site », via une enquête menée par les patrouilleurs VTT sur les berges du lac
- La campagne de communication de 2022 a été diffusée à nouveau auprès des centres commerciaux et des prestataires volontaires.



Ramassages citoyens des déchets



Grand site Salagou - Cirque de Mourèze

Publié par Cyril Brn

22 août · 🌐

[Ramassage des déchets]

Ils sont présents sur le site plus de 100 jours par an. Ils se relayent et enlèvent, quantifient, pèsent tous les déchets qu'ils trouvent.

👉 Qui ça ils ? Les agents de Croix rouge insertion (Croix Rouge Insertion Capdife), que le Grand site mandate pour nettoyer les berges du lac du Salagou.

Leur travail est essentiel. Ils pallient les négligences des visiteurs et permettent de profiter d'un site propre et agréable.

🙏 On ne les remercie pas assez.

🗑️ Pour les aider, rien de plus simple : pensez à garder vos déchets et autres mégots sur vous jusqu'à votre domicile, utilisez les toilettes à disposition sur les pôles d'accueil.

(Opération réalisée en partenariat avec [Citeo](#))



Le Grand site fait l'objet d'attentions citoyennes bienveillantes. C'est pourquoi il accompagne toutes les demandes de ramassages citoyens de déchets bénévoles, qu'elles soient portées à titre individuel, associatif ou d'entreprises.

En 2023, le Grand site a accompagné 6 demandeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet citoyen et les remercie vivement pour leur engagement et leur conscience sociale et environnementale.

Une analyse des données de caractérisation a été réalisée pour la saison 2023 et est venu compléter les données de l'année dernière.

L'analyse des résultats de l'enquête auprès des visiteurs a également été réalisée.

Poubelles et toilettes sur les berges



Un diagnostic des toilettes publiques sur le domaine départemental a été réalisé (existant et besoins d'équipement ou d'améliorations). Une communication est en cours de travail pour mieux informer les visiteurs sur la proximité des toilettes et leur accessibilité.

En 2023, Croix rouge insertion réalise 50% de passages en plus sur le pôle des Vailhès où les toilettes sont moins accessibles et nombreuses qu'au pôle de Clermont l'Hérault.

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée, elle ne répond pas aux attentes et aux besoins dans un Grand site – environ 280 000 visiteurs sur le domaine départemental. Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2024, notamment en lien avec les données obtenues via le projet « Paysages sans emballage ». Depuis 2021, la communauté de communes du Clermontais installe des toilettes sèches sur les berges d'Octon.

Equipements : signalétique, glissières, barrières, plots, chemins...

Dans le respect du site : remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine départemental. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat. Interventions réalisées par le Département de l'Hérault.

Le SMGS a coordonné les actions d'entretien suivantes :

- Création de places PMR au pôle de Clermont avec le département,
- Fermeture de l'aire de nuit gratuite pour les camping-cars,
- Fermeture par un merlon d'une parcelle agricole le long du parking de l'Ariol (Wind 34),
- Remplacement de la signalétique abimée ou volée et dépose de panneau inutile,
- Pose d'un panneau interdiction de stationné entre le camping et la terrasse du Salagou à la demande des ASVP (photo),
- Réparation du ponton de Clermont l'Hérault : changement de lattes et mise en place d'un garde corp le long des escaliers,
- Changement de la barrière d'accès au ponton du pôle de Clermont l'Hérault cassé par un véhicule,
- Curage de la mise à l'eau de Clermont l'Hérault et des faussés le long des routes,
- Curage du guet de la Marette,
- Remise en état de la mise à l'eau des Vailhès,
- Remise en état de la route qui accède au parking de Liausson,
- Reprise de l'ensemble des parkings des berges : ornières sur les parkings non revêtus et accès aux parkings,
- Modification de la mise à l'eau de la presqu'île de Rouens : accès et stationnement interdit aux Véhicules à moteur sauf pour la mise à l'eau,



- Pose d'un panneau interdisant le stationnement devant la barrière du plateau de l'Auverne coté mas Audran,
- Modification de l'arrêté interdisant la circulation sur la piste des Vailhès (-15 jours) enrochement pour rendre l'accès aux berges de la station de pompage impossible.

Actions contre les espèces invasives

Arrachage de l'opuntia à Celles



Le Syndicat accompagne chaque année la mairie de Celles dans son action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia rosea*. 3 agents du SMGS ont assuré un arrachage de l'opuntia, qui se trouve maintenant sur des parcelles achetées par le CD34.

Le samedi 1er avril 2023, le SMGS a participé également à une journée d'arrachage avec les cadets de la république (jeunes en formation « policier »); une vingtaine de jeunes cadets, dont 5 encadrants de la gendarmerie et de l'OFB étaient présents. Le SMGS coordonne l'enfouissement des cactus, assuré par le CD34. L'intervention avec les cadets de la république, les gendarmes et l'OFB pour une campagne d'arrachage du cactus se renouvellera en 2024.

Suite à la découverte d'une nouvelle zone envahie du cactus *Opuntia rosea*, un nouveau chantier d'arrachage aura lieu cette automne organisé par le SMGS et en présence de la mairie de Celles, de l'OFB et du CBNmed de Porquerolles.



Arrachage des herbiers sur les zones de baignade



L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable et complique les activités nautiques. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault, avec l'appui technique et logistique par la Fédération de pêche depuis 2019. Le 26 et 27 juin 2023, le chantier d'arrachage dans la Baie des Vailhès a été entrepris par le SMGS avec la présence de la Fédération de pêche et l'entreprise privée mandatée.

En 2023, le Mas de Riri et le Relais Nautique d'Octon ont organisé des journées d'arrachage bénévoles sur leurs plages, avec le soutien de leur commune respective. La Base de plein air de Clermont, en lien avec la CCC, ont également organisé deux chantiers au printemps.

Le travail d'arrache est complété par un travail de ratissage sur la plage de Clermont l'Hérault par le Croix Rouge Insertion.

L'évacuation et le transport vers des zones définies dans l'arrêté ministériel est assuré par le service départemental PMO avec la coordination du SMGS.

2. Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs dans le Grand Site est structuré autour de 3 pôles, en complémentarité avec les autres secteurs du Grand Site ([cf. carte de vocations des espaces](#)) : rives de Clermont l'Hérault, rives des Vailhès et cirque de Mourèze.

Les équipements des pôles des berges, vieillissants, n'offrent pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le SMGS coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil, dont le principe est validé et accompagne les maitres d'ouvrage et maitre d'œuvre à chaque étape.

Pôle de Clermont l'Hérault – berges du lac Espaces publics et maisons de site

Le projet de requalification se poursuit : le syndicat participe à des réunions techniques régulièrement avec l'équipe et la maîtrise d'œuvre, choisie en 2019 par le Département.

Le permis d'aménager et le permis de construire ont été redéposés en 2023. Une réunion publique de lancement de l'enquête publique a eu lieu le 31 août 2023. L'enquête publique s'est déroulée en septembre – octobre 2023. La présidente et la directrice ont échangé longuement avec le commissaire enquêteur. Le Syndicat a relayé l'information au territoire (FB, site, mail aux mairies).

Dès la validation du permis, il est prévu de lancer les appels d'offres pour les travaux 1er 2024 ; démarrage des travaux fin 2024.

Le Syndicat rappelle la nécessité de travailler sur l'entretien et la gestion future du pôle ; plusieurs échanges ont commencé avec le Département.

En parallèle, le Syndicat Mixte a préparé une trame d'avenant à la **convention de gestion actuelle du pôle qui lie le CD34 et la CCC** afin de l'adapter, suite au bilan des 5 premières années de fonctionnement.

Camping

Le syndicat Mixte, en lien avec la mairie, suit la concertation menée par les services de l'Etat et le sous-préfet avec le gestionnaire du **Camping Club** du Salagou, pour suivre la réalisation des travaux réalisés ou restant à faire suite au projet validé en 2017.

Les travaux de **l'aire de camping-car** ont été réalisés en 2023 ; le Syndicat a accompagné le travail d'information de l'ouverture de l'aire de nuit.

Ainsi, le Grand Site dispose désormais **d'une aire de nuit** sur chacun des deux principaux pôles d'accueil du public, en complément des campings. L'objectif est l'ouverture à l'année.



Pôle des Vailhès – berges du lac

Le projet de requalification du pôle

L'ensemble des élus (communes, CCLL, SMGS) a validé le programme transmis en 2021 au CD34 pour lancement des études après coordination, guidée par le Syndicat. En 2023, le Département a donné mission à Territoire 34 qui a en en charge de finaliser le programme et lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification. Le Syndicat a participé en 2023 aux réunions techniques de préparation organisées par Territoire 34. La première consultation lancée par Territoire 34 est infructueuse, un nouveau cahier des charges a été préparé pour relancer le projet début 2024.

La requalification du camping des Vailhès

La gestion du camping est déléguée par la CCLL à la société Huttoopia, et aujourd'hui la branche OnlyCamp (campings nature) qui finalise son projet de requalification du camping. Le Syndicat organise une rencontre sur site dans le cadre des tournées (décembre 2023).

Pôle de Mourèze – village et cirque

Une étape importante : la requalification paysagère et la maison de site



Après un long travail de concertation (aménagements paysagers, maison de site, stationnements, circulation douce), les travaux extérieurs et le bâtiment sont terminés. Le bâtiment est ouvert au public depuis 2022. Une exposition temporaire du RGSF a été installée par le Syndicat jusqu'à l'installation définitive de l'espace d'interprétation.

Le Syndicat Mixte a sensibilisé les partenaires sur le soin à apporter aux mobiliers et à la signalétique du bâtiment et de ses abords. Le travail se poursuit. Le prestataire de la CCC doit faire des propositions (dans le cadre de l'interprétation de la maison de site).

Le Syndicat Mixte a accompagné la mairie pour la mise en place de parkings de délestage ; le 1^{er}, dit « parking de la Dourbie », en amont du village, créé en 2021, a permis de résorber 100% du stationnement sauvage sur cette entrée du village et est utilisé lors d'événements. La sécurité de la liaison piétonne avec le village interroge (négociations foncières complémentaires non abouties) et la mairie étudie l'achat d'une nouvelle parcelle ; le Syndicat fait le lien avec la Dreal et une visite lors d'une tournée à eu lieu fin 2023 afin d'échanger.

Pour l'évolution de la gestion des parkings existants, le syndicat a organisé une visite d'échange de pratiques entre maires et gestionnaires à St Guilhem le Désert et avec le Grand Site Gorges de l'Hérault.

Le syndicat accompagne la mairie également pour le projet de scène culturelle des Courtinals. Il a fait une réunion sur site lors d'une tournée.

3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

Dans le Domaine départemental du Salagou, l'objectif est de proposer deux itinéraires sécurisés, qui permettront de découvrir le lac sans sa voiture par des voies réservées aux déplacements doux, à minima en saison.

Clermont l'Hérault/lac – Clermont l'Hérault/Villeneuve et Lodève/lac

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagements cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site.

Les travaux de la 2nde tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault. En lien avec le Syndicat, le Département a missionné, pour cette partie complexe, l'équipe de paysagistes Atelier Site (déjà en charge de la requalification du pôle de Clermont l'Hérault) afin de permettre une approche globale et cohérente. Le SMGS participe à la réflexion au travers du comité technique, comprenant également les services de l'Etat. Le dossier devrait être finalisé en 2024.

La concertation pour la voie verte Clermont / Villeneuve est relancée par le CD ; en 2023, la commune renouvelle son intérêt auprès du Département et du Syndicat. La mission avec un bureau d'études va démarrer.



Fermeture expérimentale de la piste des Vailhés aux véhicules en saison

Afin de conforter les déplacements doux et limiter les atteintes au code de conduite, la piste des Vailhés est désormais fermée aux véhicules chaque année du 15 juin au 15 septembre. Le bilan positif de 2022 et suite à la concertation, a entraîné la décision d'une fermeture saisonnière annuelle.



Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages en voiture ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser.

Un des projets porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le **col de la Merquière**. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la Communauté de communes du Grand Orb, un lieu de valorisation et d'interprétation du grand paysage, en complémentarité du Géoparc. Afin de lancer le projet d'intégration paysagère et à l'initiative du Syndicat, la réflexion a démarré fin 2022 et le Département a missionné son bureau d'étude paysagiste Détours pour démarrer la réflexion et des 1ères esquisses ; le Syndicat a organisé un échange sur place lors d'une tournée du Grand Site avec les services de l'état et la mairie (20/4).



Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

1. Réhabilitation du village de Celles

La commune poursuit le projet global et les aménagements.



Les avancées 2023 sont :

- Finalisation du PLU.
- Finalisation de l'étude paysagère qui deviendra une OAP paysage du PLUi et permettra l'accompagnement des futurs PC et de l'aménagement des espaces publics. En attente de validation finale.
- Lancement de la première phase des travaux de La maison des entreprises : fin 2023.
- L'habitat : poursuite et chantiers participatifs, avec entraide des habitants. Une nouvelle étape importante franchie :

aménagement des nouveaux habitants dans les 2 premières maisons (architecte - 1/6/23 et boulangère - 10/10/23). Finalisation d'un 3eme permis de construire. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu pendant les tournées.

- Habitat social : fin du travail avec la fondation Chenelet car dispositif inadapté. Reprise du projet avec la CCLL et le CD.
- Fond de dotation : dépôt fin 2023.

Le Syndicat mixte participe aux diverses étapes : sélection des projets / habitants, suivi de l'étude paysagère, lien service de l'État...

2. Un conseil (architecte, paysagiste) pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte

L'appropriation de la **charte architecturale paysagère et urbanistique** (2010) par tous les acteurs du territoire est importante : agriculteurs, en premier lieu, mais aussi professionnels du tourisme, pétitionnaires (habitants) ou collectivités bénéficient de cette aide technique, qui joue un rôle utile, facilitant la finalisation des projets.

L'architecte-conseil constitue un relais de terrain essentiel, sans lequel le Syndicat ne serait pas en mesure d'identifier les projets à enjeux, nécessitant un accompagnement particulier et garantissant le maintien de l'identité et de la qualité paysagère du site.



Il permet de faire aboutir de nombreux projets qualitatifs, dont la construction de bâtiments agricoles en site classé. Il aide également les collectivités pour des projets d'envergure, mais aussi au quotidien dans la mise en place de petits équipements.

Depuis 2022, la Dreal aide financièrement cette mission pour une période transitoire ; en 2023, cette aide a facilité l'évolution du dispositif avec l'ajout d'un **conseil paysager** via un paysagiste.

Le Syndicat mixte organise des visites - dites « **tournées** du Grand Site » - réunissant services instructeurs, DREAL, mairies, communautés de communes, architecte et paysagiste conseil, DDTM et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux paysagers forts, notamment en site classé : au-delà des réunions spécifiques pour les projets des pôles ou des études spécifiques, 5 tournées ont été organisées en 2023 : près de 20 projets étudiés collectivement (Salasc, Mourèze, Mérifons, Celles, Clermont, Octon, Brénas, Liausson, le Puech).

Le **groupe de travail** s'est réuni (26/9) afin d'échanger sur le dispositif et d'accueillir les nouveaux participants (paysagiste conseil, DDTM, UDAP). La directrice a rencontré la nouvelle directrice du **CAUE** afin de voir comment envisager de travailler à nouveau (17/5).

L'articulation avec les **documents d'urbanisme et de planification** est primordiale sur la gestion et l'évolution du Grand paysage ; pour cela, le Syndicat participe si possible aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET, à la commission aménagement du Pays Cœur d'Hérault, et suit l'avancement des cartes communales, PLU communaux et PLUI, quand il est convié, bien qu'il ne soit pas PPA.



En 2023, cela a surtout concerné :

- Le PLU de Clermont : 3 réunions dont PPA et une en sous-préfecture, 1 entretien.
- Le PLUI du Lodévois et Larzac : réunion PPA.

6 dossiers ont été présentés en Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites – **CDNPS**. Le Syndicat participe à ces commissions.

Le SMGS accompagne techniquement les **communes** pour leurs projets publics : Mourèze (Scène culturelle des Courtinals), Salasc (gestion stationnement, enjeux vie locale et urbanisme), Celles ...

Par rapport au nouveau périmètre et à l'intégration de **Villeneuve**, suite aux nombreux temps d'échange avec les élus et les habitants depuis décembre 2022, et au vu des propriétés départementales, le Syndicat a participé à diverses réunions stratégiques :

- Une réunion interne au Département afin d'échanger avec les directions concernées et territoire 34 sur ce nouveau contexte et envisager des modalités de travail transversale. Des modalités de travail et de partenariats sont à créer entre les 3 collectivités.
- Une réunion Mairie CD/PMO

3. Structurer l'offre de loisirs de pleine nature

L'ambition partagée est de faire de la filière « activités de pleine nature » un moteur de l'économie touristique et un outil au service de la valorisation des richesses du Grand Site. C'est un dispositif complémentaire des compétences APN des collectivités.

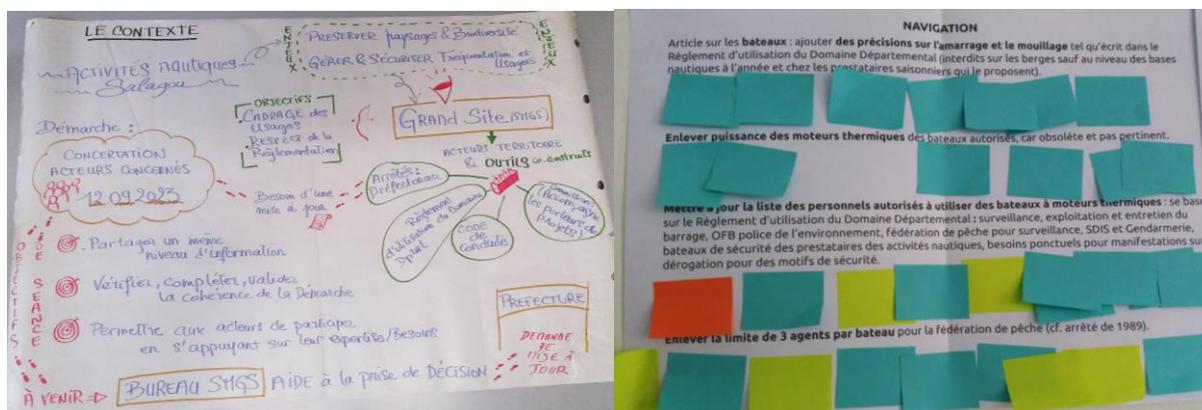
Suite à l'élaboration collective et la validation du **pôle nature** en 2019, l'équipe projet (SMGS, CD34, Hérault Tourisme) et le comité technique (CC, 2 pays, Hérault Sport...) poursuivent le travail en transversalité. Les actions validées sont intégrées à la candidature au label Grand Site de France sur les enjeux prioritaires de la gestion des usages et de la valorisation.

En 2023, le travail s'est surtout concentré sur la finalisation du **GRP Entre 2 lacs, Avène – Salagou** et le début de réflexion sur la requalification de la base de plein air de Clermont l'Hérault.

Le SMGS a accueilli un **stage** long DEJEPS qui a permis de **clarifier les enjeux des APN et démarrer un groupe de travail élargi** (12/9 – 20 participants) autour de l'évolution des pratiques nautiques et du projet d'adaptation de l'**arrêté préfectoral nautisme**. Ont été invités à cette première concertation, les prestataires d'activités nautiques, les services APN des 3 communautés de communes, les services du Département (Sport, Tourisme, CDESI, Eau, Risques et Inondation), ses organismes associés Hérault Sport et Hérault Tourisme, le Centre de Secours de Clermont l'Hérault (SDIS34), les maires des communes riveraines du lac, la Fédération de pêche, le Pays Cœur d'Hérault.



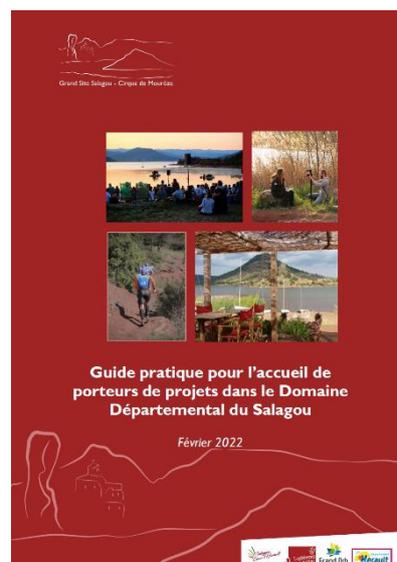
Parallèlement, un travail spécifique a démarré avec les parties prenantes concernées pour améliorer les usages relatifs à la pratique du kitesurf et de la pêche à la carpe de nuit. Il ressort un intérêt fort des acteurs présents à participer à l'amélioration du cadrage des usages nautiques et de la pêche au Salagou. Les échanges du groupe de travail doivent se poursuivre en 2024, ils aideront notamment le Bureau du Syndicat à la prise de décision.



4. Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou

Le domaine départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

Le **règlement** d'utilisation du domaine départemental du Salagou a été élaboré collectivement en 2017. Ce règlement compilant les règles à respecter rappelle que le Grand site assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du domaine public. Il est accompagné d'un **guide** d'accueil des porteurs de projet, actualisé en 2023 afin de mieux coller aux réalités du terrain, aux procédures et aux exigences que suppose l'occupation temporaire d'un Grand site de France.



Le Grand site réunit la **commission « porteurs de projets »** annuellement depuis 2021 (novembre) pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et l'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Grand site, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/APN) des collectivités membres du Grand site. Elle est précédée d'un comité technique qui rassemble les techniciens des collectivités, offices de tourisme, Hérault sport, Hérault tourisme, la fédération de pêche et le Syndicat centre Hérault. Ce comité a pour rôle d'analyser techniquement ces demandes et de travailler sur l'évolution progressive et permanente du dispositif.



Le Grand site, depuis 2020, lance chaque année un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour l'organisation de manifestations dans le domaine départemental. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2024 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » analyse les candidatures se positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir. Les collectivités (CD, CC, communes), suite à l'instruction au sein du SMGS, peuvent ensuite rédiger les autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

Depuis 2023, les porteurs de projets sont invités à expliciter la façon dont ils allaient gérer les déchets.

Pour l'AMI 2024, les organisateurs ont désormais la responsabilité de sensibiliser leur public à la beauté et la fragilité du site (dispositif spécifique à présenter lors de la candidature).

Accompagner et encadrer les manifestations sportives et culturelles

Le Grand site coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sportifs et culturels dans le Grand Site. Cette année, 48 demandes de manifestations dans le domaine départemental du Salagou ont été retenues sur 50.

Au total, ce sont près de **100 événements** (manifestations, rencontres de sensibilisation animations...) qui ont été programmés dans le Grand site dont 60 sur le domaine départemental. Environ 5 événements ont été annulés.



En 2023, le jeu de cartographies saisonnières reprenant les tracés utilisables afin de respecter la biodiversité tout en permettant une pratique sportive confortable (que ce soit à pied ou à vélo) est maintenu, avec les mêmes propositions qu'en 2022. A consulter sur :

<https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/wp-content/uploads/2022/08/2208-cartes-traces-autorisables.pdf>

Accompagner et encadrer les demandes de prise d'images : films, photos, clips... tournages



Le Grand site est propice à la capture de belles images. En conséquence, les professionnels désireux d'organiser un shooting ou tourner les scènes d'une fiction sont de plus en plus nombreux à solliciter une autorisation.

En 2023 :

- Une trentaine de demandes a été instruite.
- 2 refus (dont un de principe concernant une publicité d'un véhicule motorisé) ont été prononcés et un projet a été annulé.
- 17 projets de tournage (shooting, fictions, documentaires, clips...) réellement réalisés.
- 3 tournages dans le domaine départemental effectués sans autorisation ont été relevés cette année.

Suite à la demande des élus du Grand site, depuis plusieurs années, le Département de l'Hérault a délibéré en septembre 2021 pour la mise en place d'une redevance sur les domaines départementaux. Le Grand site ambitionne d'harmoniser les procédures sur l'ensemble des territoires des communes du Grand site. Des échanges sont en cours afin d'affiner la procédure avec le Département et le reversement des redevances au SMGS.

Accompagner et encadrer les demandes d'installation d'activités sur les berges

En 2023, l'ensemble des demandes spontanées d'installation, proposant des activités sportives de type parc aquatique ou activités nautiques (trampoline, foil...) ont été rejetées conformément au principe acté l'an dernier.

Un appel à projet a été lancé tardivement pour l'installation saisonnière d'un foodtruck sur la baie de Liausson mais malgré plusieurs projets soumis spontanément en amont, l'appel est demeuré infructueux.

En parallèle, l'Aviron club du Salagou a soumis une demande pour installation à l'année sur les berges du lac, au niveau du Relais nautique sur la commune d'Octon. Cette demande a fait l'objet d'un suivi particulier. Le Grand site a à cœur d'accompagner les projets sportifs respectueux du site tout en maîtrisant les implantations. Le dossier suit son cours, sous le regard bienveillant des élus et du Grand site.

Chemin Entre deux lacs Avène - Salagou GRP



La préservation, la mise en valeur des paysages et du patrimoine sont au cœur du projet de territoire du Grand Site. Ce nouveau GRP "Entre deux lacs" se veut un trait d'union logique entre 3 intercommunalités qui partagent une même ambition : travailler au service des habitants pour mieux accueillir, partager notre histoire, préserver et faire découvrir nos paysages.

En 2023, le Grand Site

- A coconstruit avec les partenaires l'ensemble des documents de communication et la signalétique sur site afférant à ce projet.
- A coorganisé et participé à l'organisation de l'inauguration et a communiqué sur le nouvel itinéraire.

5. Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site

Valorisation des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

Un travail de **refonte du stand du Grand Site** a été entamé. Une demande de subvention auprès de la DREAL a été validée, et la rédaction d'un cahier des charges a été réalisée. De nouveaux outils pédagogiques seront proposés et une nouvelle organisation du stand qui devrait mieux répondre à nos objectifs de sensibilisation à l'esprit des lieux, au respect de la nature, à la préservation des paysages et du cadre de vie des habitants sera mise en place.

L'équipe du Grand Site accueille les services qui souhaitent faire des journées de cohésion sur le site afin de présenter la démarche et les enjeux Grand Site et favoriser la transversalité (2 du CD en 2023, en lien avec visite du barrage par le CD).

Coordonner les actions de valorisation (paysage, patrimoine, biodiversité, savoir-faire, géologie ...)

Le Stand Grand Site a été proposé aux visiteurs à différentes reprises :

- Les Nocturnes du Salagou – Clermont lac - 21/07 (65 passages)
- Animations autour du réseau CPIE - Baie des Vailhés - 05/08 (50 passages)

L'arrêt maladie du chargé de mission n'a pas permis de déployer le stand sur la première partie de saison.



Le Grand Site fait l'objet d'étude d'un **projet de recherche - PRADA (CIRAD/ Université Paul Valéry/Université de Stockholm) 2023/2025** - qui propose une approche s'appuyant sur les expériences vécues de vulnérabilité et la notion **d'assemblages** (définie par les philosophes Gilles Deleuze et Félix Guattari) ; la théorie des assemblages analyse la vulnérabilité dans la complexité des relations. Ces chercheurs ont choisi d'aborder le cas du lac Salagou. Le projet s'appuie sur de multiples méthodes, parmi lesquelles les entretiens relationnels, le théâtre et la photographie participative à propos des usages au sein d'assemblages. Le Syndicat suit le travail ponctuellement.

Édition et diffusion de supports d'information et d'interprétation

En 2023, 22 articles ont été rédigés pour animer le **site internet**.

Le Grand Site a mis en place en septembre 2022 une page **Facebook**, avec des « posts » publiés régulièrement et a continué de l'animer en 2023 avec 24 articles rédigés. Et une communauté de près de 700 personnes qui devrait s'étoffer au fur et à mesure.

En parallèle, le Grand site a également lancé sa page sur le réseau social professionnel **LinkedIn**, dans une perspective différente. Le réseau rassemble en effet les réseaux des partenaires du Grand site et d'autres GSF, auprès desquels il communique des informations plus spécifiques et techniques.

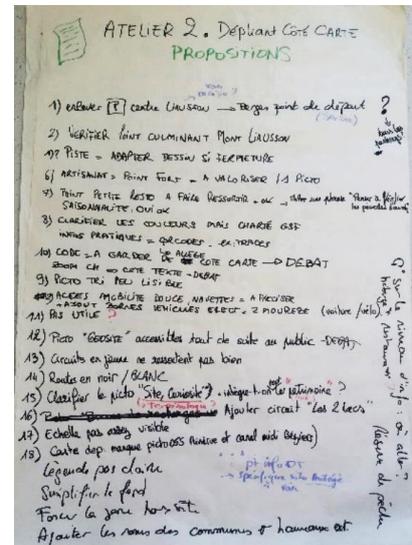




En 2023, le Grand site a travaillé à la modernisation et au développement de la **charte graphique**. Un prestataire a été mandaté pour arriver à une charte graphique moderne et adaptée au contexte. L'utilisation et la mise en œuvre par l'équipe été mise en place.

Comme chaque année, des **documents** ont été réactualisés: dépliant touristique, dépliant camping-car, Clés du Grand Site, ...

Le Grand Site entreprend un travail de refonte de la **carte-dépliant du Grand site** pour mise à jour et intégration du futur périmètre avec Villeneuveville et le Pic du Vissou. Ce travail a été mené toute l'année et aboutira à une carte partagée avec les partenaires, à jour des nouvelles composantes du Grand site et a même de valoriser pertinemment le territoire. Ce document est le plus diffusé des outils du Grand site, sa refonte est donc un enjeu majeur. L'accueil d'un stage long a facilité ce travail, avec des temps de concertation et d'animation collectives. Le fond de carte a été élargi avec le nouveau périmètre (commande faite à l'artiste F Bouët).



Le Syndicat a poursuivi l'accompagnement de la CCC pour la préparation du projet **d'interprétation** à Mourèze, notamment dans la Maison du Grand Site ; Il a participé à 6 temps de travail et a eu de nombreux temps d'échange avec les prestataires (Extra art et Passe Muraille). Le projet est en cours de finalisation et sera installé prochainement.



Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

1. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles

Dans le cadre de la démarche Natura 2000

Le Syndicat mixte porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité sur son territoire : la Zone de Protection Spéciale « Le Salagou » pour les oiseaux et la Zone Spéciale de Conservation « Mines de Villeneuve » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place dans le cadre de la démarche Natura 2000. Le prochain comité de pilotage se tiendra en décembre 2023.



Depuis 2011, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent **d'accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement**. La rémunération de ces mesures correspond à une compensation des manques à gagner et des surcoûts engendrés par les modifications de pratiques des agriculteurs, qui s'engagent dans cette démarche.



L'année 2023 est la première année de contractualisation de la nouvelle programmation PAC (2023 – 2027). Après avoir rédigé le nouveau projet de territoire, la chargée de mission a fait le lien entre les institutions concernées (Région, DRAAF, ...), les partenaires techniques (Chambre d'agriculture de l'Hérault, CIVAM, ...) et les agriculteurs. Pour les 8 éleveurs souhaitant s'engager, le Syndicat a coordonné la réalisation de diagnostics agro-pastoraux et écologiques pour chaque exploitation. Ces diagnostics ont permis de croiser les enjeux environnementaux et les besoins des agriculteurs et ont servi de base au choix des mesures et à la mise en place de recommandations adaptées. Les mesures viticoles proposées à l'échelle régionale étant peu adaptées au territoire, aucun viticulteur n'a souhaité s'engager en 2023. Le Syndicat Mixte a rédigé un courrier pour informer la DREAL, la DRAAF, la Région et le Ministère des enjeux liés à la mobilisation de ces mesures. Suite au récent transfert de l'Etat à la Région, le syndicat a reçu la visite de la chargée de projet Natura 2000 à la région Occitanie (05/09/23) pour un échange et une visite du site.

Promotion des pratiques agroenvironnementales favorables à la biodiversité

Des journées techniques sont mises en place afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leur changement de pratiques. Une journée a été organisée le 26 juin à destination des éleveurs sur la thématique de **l'adaptation au changement climatique**. La visite d'une exploitation et les échanges ont permis d'évoquer l'impact du changement climatique sur la sécurité fourragère des exploitations et les pistes d'adaptations pouvant être mises en place.



Un atelier a été organisé à destination des viticulteurs le 19 décembre sur **l'implantation et le pilotage de couverts végétaux**. Les couverts peuvent, en effet, présenter de multiples avantages pour la préservation du sol, la lutte contre l'érosion et la diminution de l'usage des herbicides. Les chargés de missions du Grand Site ont coordonné l'organisation et la communication. L'apport technique a été réalisé en prestation par le CIVAM bio 34. 5 viticulteurs étaient présents.

Parallèlement à cela une **formation Biodiv'eau** a été organisée par le CEN Occitanie et la Chambre d'agriculture de l'Hérault en partenariat avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze » et le SMGS. Ce projet a pour vocation de sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de conservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau au sein des exploitations. Ceux-ci ont été formés pour réaliser un diagnostic agroécologique de leur exploitation et sont accompagnés pour l'implantation d'infrastructures agroécologiques adaptées aux enjeux environnementaux du territoire. Une dizaine d'agriculteurs se sont mobilisés et ont pu bénéficier d'un accompagnement.

Enfin, un **accompagnement individuel** a été proposé pour 3 exploitations viticoles souhaitant entamer un changement de pratiques favorable à la biodiversité (diminution des traitements phytosanitaires, passage en agriculture biologique, implantation d'IAE...). Un dimensionnement des besoins économiques et en termes de temps de travail a été réalisé en prestation par la Chambre d'agriculture.

Animation sur le foncier départemental à vocation agricole

Le Syndicat assure le suivi de la gestion des conventions en vigueur sur le Domaine départemental du Salagou et accompagne les agriculteurs dans leur démarche auprès du Département.

En 2023, l'animation du foncier agricole départemental a été marquée par un appel à candidatures lancé entre le 11 juillet et le 13 août. Une veille foncière a été mise en place au printemps et a permis d'identifier 160 ha disponible, pouvant faire l'objet d'un appel à candidatures.



En parallèle, un groupe de travail technique a été animé le 29 mai 2023, afin d'inclure des clauses environnementales dans les prochaines conventions et renouvellements. Les objectifs définis sont la préservation des infrastructures agroécologiques, le maintien de la mosaïque de milieux ouverts et la réduction des produits phytosanitaires.



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

11 Juillet 2023

Appel à candidatures 2023 pour la location du foncier agricole sur le Domaine départemental du Salagou Terres arables

Le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze constitue un ensemble paysager, architectural et patrimonial remarquable. Classé au titre de la loi des sites remarquables, ce territoire est reconnu pour ses paysages différenciés mais complémentaires, marqués par une présence forte de l'agriculture. Les activités agricoles assurent un rôle prépondérant dans la préservation de la mosaïque paysagère du site et contribuent à la conservation de la biodiversité méditerranéenne. La plaine agricole, grâce à sa mosaïque de cultures et ses nombreux corridors végétaux, constitue un paysage complexe et hétérogène, tandis que l'agropastoralisme maintient les espaces ouverts. Riche de sa biodiversité notable, le Grand Site porte l'animation de deux sites Natura 2000 pour ses populations d'oiseaux et de chiroptères.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze œuvre en faveur des principaux enjeux inscrits au sein du Projet Agromenvironnemental et climatique du Salagou :

- Soutien du pastoralisme et maintien d'une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité
- Diminution de l'usage des produits phytosanitaires
- Maintien et développement des infrastructures agroécologiques
- Atténuation et adaptation au changement climatique

Depuis 2017, il est en charge du suivi du foncier sur le Domaine départemental du Salagou¹. L'objectif est d'assurer l'utilisation des terres agricoles départementales pour maintenir la qualité des paysages, conforter l'activité agricole et préserver la biodiversité.

IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE

Nom et adresse officiels de l'autorité déléguante :
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HERAULT - Monsieur le Président du Conseil Départemental - Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4 - Tél : 04 67 67 67 67 - URL : <http://www.herault.fr>

Principale(s) activité(s) autorisant l'occupation : Services généraux des administrations publiques.

Structure chargée de la mise en œuvre de la procédure de publicité :
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE SALAGOU - CIRQUE DE MOURÈZE - 11 Cours de la Chicane - 34800 Clermont l'Hérault - Tél : 04.67.44.68.86 - URL : <https://www.grandsitesalagoumourèze.fr>

L'objet du présent appel à candidatures est la mise à disposition de parcelles agricoles appartenant au domaine foncier départemental du Salagou sous forme de conventions d'occupation du domaine public (CODP).

L'appel à candidatures est destiné prioritairement aux exploitants agricoles à titre principal.

L'appel à candidatures portait sur 37 lots de parcelles ouvertes au pastoralisme pour certaines et à tout type de cultures pour d'autres. Les 8 candidatures ont été étudiées lors de la réunion du jury de sélection technique le 29 août 2023, avant une validation par les élus concernés le 7 septembre. Durant l'automne, l'animation est consacrée à la rédaction des nouvelles conventions et à la préparation des renouvellements.

Depuis avril 2023, le Département de l'Hérault est devenu propriétaire d'une quarantaine d'hectares sur la commune de Celles. Parmi les parcelles achetées se trouve le **verger de Celles**, anciennement utilisé par l'association Pays'arbre. Le Syndicat a échangé avec la mairie et a rencontré le 25 mai pour une première réunion l'association, dans le but de recueillir leurs attentes quant au devenir du verger. En 2024, ce travail de réflexion sera approfondi avec le CD.

Lien avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze »

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquable en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces producteurs du site.

En 2022, le Syndicat Mixte et l'association ont souhaité contractualiser leur partenariat par la mise en place d'une convention. Cette dernière a permis de définir les engagements réciproque des deux structures et des modalités de travail en lien avec les objectifs du Grand Site. Le premier renouvellement de cette convention pour l'année 2024 est en cours de préparation.

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 27 avril 2023 au château de Malmont ; le Grand Site, convié en tant que partenaire, était présent. Cette rencontre a été l'occasion de rappeler le travail d'accompagnement réalisé par le SMGS auprès des agriculteurs du Grand Site.

Plusieurs actions ont été menées conjointement entre le Grand site et l'association en 2023 et notamment l'organisation de plusieurs temps de formation à destination des agriculteurs (formation biodiv'eau, formation couverts végétaux, ...).

Un travail de sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt des chauves-souris et la pose d'abris sur les exploitations a été mis en place par l'association accompagné avec le Groupe chiroptère Languedoc-Roussillon et en lien les actions du Grand Site sur le site Natura 2000 « Mines de Villeneuve ». L'association a également mis en lien des propriétaires foncier et des éleveurs pour favoriser le pâturage en complément du travail mené par le SMGS sur le foncier départemental. Plusieurs viticulteurs ont été mis en lien avec une éleveuse pour favoriser le pâturage dans les vignes autour du lac.

2. Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire

Evaluation des incidences environnementales

Le Syndicat Mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation simplifiée des incidences environnementales :

- 13 manifestations sportives et culturelles,
- 3 projets de travaux et interventions au sein des sites Natura 2000 (projets de construction, travaux de rénovation, etc.),
- Survols de drone et tournages.

Suivis scientifiques

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques.

Suivis oiseaux

L'**Outarde canepetière** est suivie tous les 4 ans dans le cadre de son Plan National d'Action. Afin de compléter ces informations un suivi a été mis en place en 2023 sur la plaine de Péret/Adissan/Aspiran.

Un suivi du **Bruant ortolan** et de la **Pipit rousseline** a également été mis en place cette année sur la plaine de Péret/Adissan/Aspiran. Pour le Bruant, la réalisation d'inventaires en 2021 puis en 2022 ont permis une estimation précise des effectifs de mâles chanteurs ainsi que de la localisation des noyaux de population. Une diminution importante des effectifs de cette espèce est observée au niveau régional et national. Renouveler le suivi cette année était essentiel afin d'observer d'éventuelles variations annuelles. Une observation de la Pipit rousseline a été intégrée sur le même protocole afin de mettre à jour les données concernant cette espèce.

Le suivi du **Blongios nain** a été renouvelé cette année afin d'estimer l'impact du niveau du lac sur les effectifs de cette espèce. Un suivi des sites de nidification connus et la recherche de nouveaux sites de nidification a été mise en place.

Un suivi de la nidification de l'**Aigle de Bonelli** a été mis en place dans le cadre de son Plan National d'Action. La reproduction a été une réussite cette année : deux petits ont pu être bagués au mois de mai.

Suivis chauves-souris

Un suivi des gîtes connus de **chauves-souris** dans le bâti de Villeneuve et ses alentours a été mis en place ainsi qu'un accompagnement des propriétaires de bâti abritant des colonies.



La fréquentation des anciennes mines de barytines de Villeneuve au cours de l'année a été observée par la réalisation de comptages en sortie de gîte (1 comptage au printemps et 2 à l'automne). Ces suivis ont permis d'identifier plus finement l'évolution des effectifs sur l'année, les sorties utilisées ainsi que le statut reproducteur de ces espèces.

Enfin, afin d'anticiper une future extension du site Natura 2000 des mines de Villeneuve, des prospections dans les cavités et dans le bâti ont été réalisées. Un week-end de prospection a été organisé au mois de juillet, permettant la venue d'une vingtaine d'adhérents du Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon. De nouvelles colonies ont pu être identifiées de Villeneuve à Cabrières.



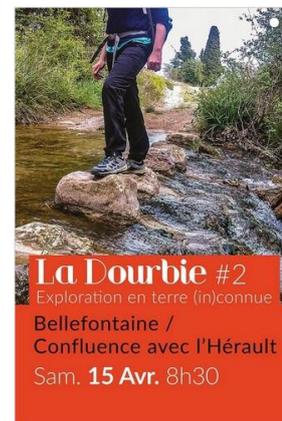
Les rapports complets concernant ces suivis sont disponibles sur [demande](#).

3. Sensibilisation de différents publics à la préservation de la biodiversité des sites

Sensibilisation du grand public

Afin de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité sur le site, le Grand Site est intervenu le 15 avril dernier lors d'une **balade découverte de la Dourbie** organisée par la Communauté de communes du Clermontais. Une centaine de visiteurs a pu apprécier cette randonnée mêlant découverte, échanges et temps artistiques.

Le 22 août a été organisée la **Nuit de la chauve-souris** à Villeneuve pour sensibiliser le grand public aux chiroptères. La cinquantaine de visiteurs présents a pu bénéficier de divers ateliers et conférences pour mieux découvrir ces espèces méconnues et l'importance de les préserver. Une balade accompagnée d'un chiroptérologue du Groupe chiroptères Languedoc Roussillon a permis l'observation et l'écoute de chauves-souris à la tombée de la nuit.



Sensibilisation des scolaires



Un programme de plusieurs animations à destination d'une classe de CE1-CE2 de l'école d'Octon a été mis en place. Deux animations sont prévues fin 2023 (avec prestation par la LPO). L'objectif est de sensibiliser les élèves aux enjeux liés à la biodiversité autour du lac et aux actions pouvant être mis en place pour la préserver.

Sensibilisation des acteurs locaux

La chargée de mission Natura 2000 a maintenu le lien avec le service développement durable de la communauté de communes du Clermontais afin d'accompagner les actions en lien avec la biodiversité. Le 4 avril, dans le cadre du groupe de travail biodiversité, une conférence a été coorganisée par la CCC et le Grand site afin d'**accompagner les élus sur la question de la pollution lumineuse**. Un chiroptérologue du Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon a présenté les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité tandis qu'un juriste de l'association France Nature Environnement a évoqué les aspects réglementaires liés à l'éclairage et à l'extinction lumineuse. Une trentaine d'élus de la Communauté de communes et du site Natura 2000 étaient présents. **NB :**



- Le syndicat siège à la CLE – commission locale de l'eau - et a rencontré les experts mandatés par l'EPTB Fleuve Hérault dans le cadre de l'étude prospective en cours « eau et évolutions climatiques ». Le Syndicat participera aux ateliers en 2024.
- Le syndicat siège à la commission gestion du barrage et participe au comité de pilotage.

4. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

Géoparc

Le Géoparc est un projet important pour le Grand Site, dont le territoire et l'esprit des lieux sont très marqués par les éléments géologiques exceptionnels. Le Syndicat est partenaire historique et participe activement ; la directrice fait partie du comité de programmation ; le Syndicat participe aux divers groupes de travail (médiation, tourisme...). Ce comité a pour but d'organiser la valorisation du patrimoine géologique sur le territoire du Géoparc, définir les missions des futurs médiateurs et assurer l'exactitude et la pertinence des contenus par rapport aux différents publics. Une collaboration régulière entre les 2 équipes se poursuit sur les dossiers sensibles (Lieude, Pioch Farrus, Merquièrre, et l'interprétation...).



Pioch Farrus

Le Grand site suit de près l'évolution de la valorisation autour des mines du Pioch Farrus à Cabrières. La mairie souhaite préparer un projet et invite toutes les institutions à tour de rôle. La mine est située dans le site classé du Pic de Vissou, qui sera intégré au Grand Site de France. Elle est aussi repérée comme un Géosite du Géoparc. Le SMGS a participé à la réunion (16/01) en partenariat avec les services du département et la mairie.

Sauvegarde de la dalle de la Lieude

La mobilisation des institutions se poursuit et le dossier est très actif en 2023, dans le cadre du futur Géoparc, en lien étroit avec le Grand Site. De nombreux échanges techniques font avancer la procédure. En effet, en l'absence de maîtrise foncière et de gestion, la dégradation de la dalle de la Lieude reste un point noir du Grand Site et du Géoparc, là où elle devrait être un atout. Ce site était la propriété d'une association de protection de la nature qui, au regard de ses moyens, ne pouvait plus l'entretenir. Grâce à une collaboration efficace du Géoparc, du Grand Site et des services du départements, l'association a accepté de céder le site au Département de l'Hérault pour assurer sa sauvegarde.